Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU évoque la discrimination dont est victime l'Église chrétienne orthodoxe estonienne

Service de communication du DREE, 16.04.2026. Un recueil de documents sur les droits de l'homme en Estonie, examiné par la Direction du haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme en vue de la préparation d'un rapport ordinaire, évoque des violations systématiques, notamment dans le domaine religieux.

L'exposé déjà présenté par l'organisation de défense des droits de l'homme Justice pour tous internationale sur la politique discriminatoire des autorités estoniennes à l'égard de l'Église orthodoxe canonique (aujourd'hui dénommée Église chrétienne orthodoxe estonienne) a été inclus à ce recueil de documents.

Les défenseurs des droits de l'homme soulignent que l'application par l'Estonie de la législation sur la sécurité de l'État, conformément à l'article 235 du Code pénal, suscitent de nombreuses inquiétudes en

ce qu'elle entraîne des restrictions des libertés fondamentales. Les amendements de 2019 ont élargi ce règlement, y incluant la notion vague de « soutien » à des organisations étrangères, ce qui a permis notamment de criminaliser l'appartenance à des confessions religieuses canoniques.

Le vague de la formulation a, notamment, entraîné un manque de transparence dans les procédures judiciaires, ce qui est contraire aux articles 9 et 14 du Pacte international sur les droits civils et politiques et à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Suivant les données de l'organisation Justice pour tous, « la base législative a atteint son apogée avec la loi sur les églises et les paroisses (introduction d'amendements) du 18 juin 2025, qui interdit de maintenir des "liens spirituels" avec des autorités religieuses étrangères, envisagées comme présentant une menace à la sécurité. Elle permet désormais de retirer à des communautés religieuses leur enregistrement sans procédure judiciaire et admet l'exclusion de clercs sur des bases mal définies. »

« L'Église historique a été confrontée à l'expulsion de ses dirigeants et à une menace de dissolution, ceci étant justifié par des raisonnements faisant intervenir la sécurité nationale. L'Église chrétienne orthodoxe estonienne (ECOE) est toujours confrontée à des répressions permanentes de la part des organes législatifs, administratifs et exécutifs », soulignent les auteurs du document. Les défenseurs des droits de l'homme appellent les autorités estoniennes à « supprimer ou amender considérablement la législation répressive, rétablir l'autonomie et les dirigeants de l'ECOE. »

Par ailleurs, il est souligné que la minorité russophone d'Estonie reste soumise à une marginalisation dans différents domaines, notamment dans le domaine religieux. Des institutions religieuses assurant la pastorale des communautés russophones ont ainsi subi des répressions.

Afin de remplir les obligations qu'implique sa reconnaissance des documents sur les droits des minorités, l'Estonie doit cesser sa campagne de répression contre l'ECOE, y compris les expulsions, le refus de l'accord de permis de séjour et l'exclusion des consultations sur les questions politiques, estime les représentants de Justice pour tous : « Le rétablissement des chefs canoniques et la protection de l'autonomie de l'Église sont indispensables pour que l'identité religieuse ne soit pas soumise à des considérations politiques fluctuantes. »

Source: https://mospat.ru/fr/news/94187/